



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Transports sanitaires

Question écrite n° 43172

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les revendications des ambulanciers hospitaliers et de S.M.U.R. L'expérience et la connaissance acquise dans la démarche des soins médicaux d'urgence, tant par la pratique professionnelle que par leur formation initiale, amènent ces derniers à demander une réelle reconnaissance statutaire de leur profession qui passe notamment, selon eux, par la création d'un diplôme national d'ambulancier hospitalier et de S.M.U.R., un reclassement en catégorie B, et la création d'une grille indiciaire réellement évolutive et correspondant à leur niveau de formation et de responsabilité. Il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Les ambulanciers des services médicalisés d'urgence et de réanimation ont été récemment recus par les services compétents du ministère du travail et des affaires sociales pour y présenter leurs revendications. Un groupe de travail réunissant des représentants de la profession et des personnes compétentes a été mis en place. Il devra aborder les questions d'organisation du travail, de formation et de statut. Les conclusions de cette réflexion devront permettre au ministère de la santé d'étudier les éventuelles mesures à adopter au cours de l'année 1997.

Données clés

Auteur : [M. Balligand Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43172

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 septembre 1996, page 5029

Réponse publiée le : 27 janvier 1997, page 424